



CAJ/65/9 Rev.
ORIGINAL : anglais
DATE : 21 mars 2012

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

**Soixante-cinquième session
Genève, 29 mars 2012**

EXAMEN DHS DE VARIÉTÉS DE PAPAYER REPRODUITES PAR VOIE SEXUÉE

*Document établi par le Bureau de l'Union
(contenant une proposition présentée par un expert du Mexique)*

1. L'objet du présent document est d'examiner une proposition présentée par l'expert principal concernant les principes directeurs d'examen pour le papayer, M. Alejandro Barrientos-Priego (Mexique), relative à l'examen DHS de variétés de papayer reproduites par voie sexuée aux fins de la révision des principes directeurs d'examen pour le papayer de manière à prendre en considération les variétés reproduites par voie sexuée.

2. Les abréviations ci-après sont utilisées dans le présent document :

CAJ : Comité administratif et juridique
TC : Comité technique
TC-EDC : Comité de rédaction élargi du Comité technique
TWA : Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
TWC : Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur
TWF : Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
TWO : Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
TWV : Groupe de travail technique sur les plantes potagères
TWP : Groupes de travail techniques

3. La structure du document est la suivante :

EXAMEN PAR LE COMITÉ TECHNIQUE DES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN DU PAPAYER EN 2010	3
INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
SITUATION EN CE QUI CONCERNE D'AUTRES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN	3
INDICATIONS RELATIVES AUX VARIÉTÉS DE PAPAYER REPRODUITES PAR VOIE SEXUÉE	3
PROPOSITION DE L'EXPERT PRINCIPAL CONCERNANT L'EXAMEN DHS DES VARIÉTÉS DE PAPAYER REPRODUITES PAR VOIE SEXUÉE	4
OBSERVATIONS FORMULÉES PAR LES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES EN 2010.....	4
GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE SUR LES PLANTES AGRICOLES.....	4
GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE SUR LES PLANTES POTAGÈRES	5
GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE SUR LES PLANTES ORNEMENTALES ET LES ARBRES FORESTIERS.....	5
GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE SUR LES PLANTES FRUITIÈRES	5
NOUVELLE PROPOSITION ET OBSERVATIONS DE L'EXPERT PRINCIPAL POUR L'EXAMEN DHS DES VARIÉTÉS DE PAPAYER REPRODUITES PAR VOIE SEXUÉE	6
EXAMEN PAR LE COMITÉ TECHNIQUE EN 2011	6
EXAMEN PAR LE COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE EN 2011	6
EXAMEN PAR LE GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE SUR LES PLANTES FRUITIÈRES	6
EXAMEN DU COMITÉ DE RÉDACTION ÉLARGI.....	7

ANNEXE I : Principes directeurs d'examen du chanvre (document TG/CAN_SAT(PROJ.6))

ANNEXE II : Principes directeurs d'examen de la carotte (document TG/49/8)

ANNEXE III : Principes directeurs d'examen de l'épinard (DOCUMENT TG/55/7)

ANNEXE IV : Principes directeurs d'examen de l'asperge (DOCUMENT TG/130/4)

ANNEXE V : Principes directeurs d'examen du papayer (DOCUMENT TG/264/1)

EXAMEN PAR LE COMITÉ TECHNIQUE DES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN DU PAPAYER EN 2010

4. À sa quarante-sixième session, qui s'est tenue à Genève du 22 au 24 mars 2010, le TC a examiné le document TG/PAPAYA(proj.6), qui concerne toutes les variétés de *Carica papaya* L. de la famille des *Caricaceae*.

5. Le TC est convenu de modifier le chapitre 1 de sorte qu'il soit ainsi libellé : "Ces principes directeurs d'examen s'appliquent aux variétés de *Carica papaya* L. multipliées par voie végétative" et d'apporter les modifications nécessaires aux chapitres 2, 3, 4 et au TQ 4. Le TC est également convenu que les TWP seraient invités à étudier comment il conviendrait de procéder à l'examen DHS des variétés de papayer reproduites par voie sexuée en s'appuyant sur un document qui serait établi par l'expert principal, M. Alejandro Barrientos-Priego (Mexique), et le Bureau de l'Union aux fins de la révision des principes directeurs d'examen pour le papayer de manière à prendre en considération les variétés reproduites par voie sexuée dans les meilleurs délais. Il est en outre convenu que le Comité administratif et juridique (CAJ) serait invité à se pencher sur cette question.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Situation en ce qui concerne d'autres principes directeurs d'examen

6. Lors de l'examen des variétés de papayer reproduites par voie sexuée, les TWP ont été invités à examiner la situation en ce qui concerne d'autres principes directeurs d'examen selon lesquels les observations relatives aux caractères ne sont formulées que pour certaines plantes au sein d'une variété. Les exemples ci-après ont été fournis :

Annexe I : Principes directeurs d'examen du chanvre (document TG/CAN_SAT(proj.3))¹

Annexe II : Principes directeurs d'examen de la carotte (document TG/49/8)

7. Sur proposition du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) et du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV), les exemples ci-après ont également été fournis dans le présent document :

Annexe III : Principes directeurs d'examen de l'épinard (document TG/55/7)

Annexe IV : Principes directeurs d'examen de l'asperge (document TG/130/4)

Indications relatives aux variétés de papayer reproduites par voie sexuée

8. L'expert principal concernant les principes directeurs d'examen du papayer, M. Alejandro Barrientos-Priego (Mexique), a donné les indications ci-après en ce qui concerne les variétés de papayer reproduites par voie sexuée :

9. À sa trente-sixième session, tenue à Kôfu (Japon) du 5 au 9 septembre 2005, le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières a examiné le document TG/PAPAYA(proj.1) et est convenu d'utiliser uniquement des plantes hermaphrodites.

10. La proposition formulée dans le document TG/PAPAYA(proj.6) consistait à faire en sorte que, pour les variétés reproduites par voie sexuée, la description de la variété ne soit fondée que sur les plantes hermaphrodites, bien que la protection soit accordée à la variété dans son ensemble.

¹ L'annexe I contient document TG/CAN_SAT(proj.6), qui sera examiné par le Comité technique en vue de son adoption.

11. Généralement, il existe trois types de sexe dans les plantules du papayer, à savoir mâle, femelle et hermaphrodite. Ces différents types ne peuvent être distingués lorsque la plante se trouve à l'état de plantule ou à l'état végétatif. Chez le papayer, une sélection du type de sexe approprié est opérée dans la descendance lors de la plantation à des fins commerciales parce que, en général, les plantes hermaphrodites sont cultivées pour leurs fruits, de plus grande taille et de forme allongée. Par ailleurs, l'utilisation de plantes hermaphrodites est essentielle à la production de semences.

12. Le papayer est cultivé dans de nombreux pays en tant que culture annuelle en raison du virus de la tache annulaire de la papaye (PRV), qui n'est pas transmis par les semences.

13. Les homologues sexuels sont indiqués de la manière suivante :

M	mâle
MH	hermaphrodite
m	femelle

14. Toutes les combinaisons d'allèles dominants, telles que MM, MHMH et MHM, sont létales pour le zygote. De ce fait, tous les mâles et hermaphrodites sont forcés d'être des hétérozygotes sexuels. Vingt-cinq pour cent des semences issues de leurs fruits ne sont pas viables.

15. Les génotypes pour le sexe sont :

Mm	mâle
MHm	hermaphrodite
mm	femelle

Dernièrement, d'autres gènes ayant un effet léthal ont été détectés et les plantes sont uniquement hermaphrodites.

PROPOSITION DE L'EXPERT PRINCIPAL CONCERNANT L'EXAMEN DHS DES VARIÉTÉS DE PAPAYER REPRODUITES PAR VOIE SEXUÉE

16. Étant entendu que les plantes mâle, hermaphrodite et femelle ne peuvent être distinguées au stade végétatif, l'expert principal concernant les principes directeurs d'examen pour le papayer, M. Alejandro Barrientos-Priego (Mexique) a proposé que les caractères végétatifs soient relevés sur tous les types de plantes. Toutefois, compte tenu du fait que l'expression des caractères relatifs à l'inflorescence et au fruit diffère considérablement selon qu'il s'agit de plantes femelles ou de plantes hermaphrodites, il est proposé que les observations concernant les caractères relatifs à l'inflorescence et ceux relatifs au fruit ne soient effectuées que sur les plantes hermaphrodites.

OBSERVATIONS FORMULÉES PAR LES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES EN 2010

Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

17. À sa trente-neuvième session, tenue à Osijek (Croatie) du 24 au 28 mai 2010, le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) a examiné le document TWA/39/25 (voir les paragraphes 79 à 81 du document TWA/39/27 intitulé "Report").

18. Le TWA a approuvé la méthode proposée par l'expert principal concernant les principes directeurs d'examen pour le papayer, telle qu'elle est énoncée au paragraphe 11 du document TWA/39/25 (paragraphe 16 du présent document). À cet égard, il a indiqué qu'au chapitre 3.4, il serait important de préciser le nombre de plantes qu'il serait nécessaire d'ensemencer en vue d'obtenir 25 plantes hermaphrodites. Il a également souligné qu'il pourrait être utile d'envisager l'adjonction d'un caractère relatif à la proportion de plantes mâles, plantes femelles et plantes hermaphrodites dans la variété, si ce caractère remplit les conditions requises pour être considéré comme tel conformément à l'Introduction générale.

19. Afin de faciliter aux autres experts l'examen de la proposition, le TWA a considéré qu'il serait utile de fournir des informations sur la méthode de reproduction des variétés de papayer. Il a également estimé que l'on pourrait se reporter aux principes directeurs d'examen pour l'épinard (document TG/55/7) (voir l'annexe IV du présent document), eu égard en particulier aux caractères suivants :

- Proportion de plantes monoïques (caractère 12)
- Proportion de plantes femelles (caractère 13)
- Proportion de plantes mâles (caractère 14)

Groupe de travail technique sur les plantes potagères

20. À sa quarante-quatrième session, tenue à Veliko Tarnovo (Bulgarie) du 5 au 9 juillet 2010, le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) a examiné le document TWV/44/25 (voir les paragraphes 88 à 90 du document TWV/44/34 intitulé "Report").

21. Le TWV a noté que la situation concernant la carotte (annexe II du présent document) n'était pas tout à fait analogue à celle du papayer, parce que le caractère "Plantes : proportion de plantes mâles stériles" était examiné dans le cadre d'un examen spécifique et que tous les autres caractères étaient examinés sur toutes les plantes de la variété. Toutefois, il est convenu que la situation en ce qui concernait l'asperge et l'épinard était analogue à celle du papayer. À cet égard, il a noté que toutes les plantes de ces variétés faisaient l'objet d'observations et qu'une description était effectuée de manière à prendre en considération toutes les plantes. Le TWV a considéré que la méthode proposée pour le papayer par l'expert principal, telle qu'elle était énoncée au paragraphe 11 du document TWV/44/25 (paragraphe 16 du présent document), pourrait se révéler intéressante concernant des plantes telles que l'asperge et l'épinard. Le TWV a indiqué qu'une situation analogue prévalait pour les variétés de *Matthiola incana*, lorsqu'il existait des plantes à floraison unique et des plantes à double floraison au sein d'une variété.

22. Un expert de l'International Seed Federation (ISF) a demandé des précisions quant à l'objet de la protection si seules certaines plantes d'une variété étaient décrites et il s'est posé la question de savoir si les plantes femelles de cette variété de papayer reproduite par voie sexuée pouvaient être multipliées par voie végétative et protégées en tant qu'obtention végétale. À cet égard, il a été noté que cette variété multipliée par voie végétative pourrait probablement être considérée comme une obtention végétale (par exemple, sur la base d'un caractère indiquant la proportion de plantes mâles, de plantes femelles et de plantes hermaphrodites dans la variété), indépendamment du fait que toutes les plantes de la variété reproduite par voie sexuée, ou uniquement les plantes hermaphrodites, aient été décrites.

Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers

23. À sa quarante-troisième session, tenue à Cuernavaca, dans l'État de Morelos (Mexique) du 20 au 24 septembre 2010, le TWO a approuvé la méthode proposée par l'expert principal concernant les principes directeurs d'examen pour le papayer, telle qu'elle est énoncée au paragraphe 11 du document TWO/43/27 (paragraphe 16 du présent document). Il a noté qu'il n'y aurait aucun obstacle à l'élaboration de caractères supplémentaires pour les plantes mâles, par exemple, si cela s'avérait utile (voir le paragraphe 88 du document TWO/43/29 Rev. intitulé "Report").

Groupe de travail technique sur les plantes fruitières

24. Le TWF a examiné le document TWF/41/27 présenté par M. Alejandro Barrientos-Priego (Mexique). Le TWF a approuvé la méthode proposée par l'expert principal concernant les principes directeurs d'examen pour le papayer, telle qu'elle est énoncée au paragraphe 11 du document TWF/41/27 (paragraphe 16 du présent document) et a déclaré partager le point de vue du TWA selon lequel, au chapitre 3.4, il serait important de préciser le nombre de plantes qu'il serait nécessaire d'ensemencer en vue d'obtenir 25 plantes hermaphrodites. Il a en outre estimé, tout comme le TWA, qu'il pourrait être utile d'envisager l'adjonction d'un caractère relatif à la proportion de plantes mâles, plantes femelles et plantes hermaphrodites dans la variété, si ce caractère remplit les conditions requises pour être considéré comme tel conformément à l'Introduction générale. Il a également noté qu'il n'y aurait aucun obstacle à l'élaboration de caractères

supplémentaires pour les plantes mâles et les plantes femelles si cela s'avérait utile (voir les paragraphes 60 et 61 du document TWF/41/30 Rev. intitulé "Report").

NOUVELLE PROPOSITION ET OBSERVATIONS DE L'EXPERT PRINCIPAL POUR L'EXAMEN DHS DES VARIÉTÉS DE PAPAYER REPRODUITES PAR VOIE SEXUÉE

25. Étant entendu que les plantes mâle, hermaphrodite et femelle ne peuvent pas être distinguées au stade végétatif, l'expert principal pour les principes directeurs d'examen pour le papayer a proposé que les caractères végétatifs soient relevés sur tous les types de plantes. Toutefois, compte tenu du fait que l'expression des caractères relatifs à l'inflorescence et au fruit diffère considérablement selon qu'il s'agit de plantes femelles ou hermaphrodites, il est proposé que les observations concernant les caractères relatifs à l'inflorescence et au fruit ne soient effectuées que sur les plantes hermaphrodites.

26. À la réunion du Comité de rédaction élargi du Comité technique (TC-EDC) tenue le 6 janvier 2011, M. Barrientos-Priego a indiqué que, concernant la proposition du TWA, il n'était pas envisagé d'ajouter un caractère relatif à la proportion de plantes mâles, de plantes femelles et de plantes hermaphrodites.

EXAMEN PAR LE COMITÉ TECHNIQUE EN 2011

27. À sa quarante-septième session tenue à Genève du 4 au 6 avril 2011, le TC a examiné le document TC/47/15 intitulé "Examen DHS de variétés de papayer reproduites par voie sexuée" et est convenu que le TWF devrait examiner une proposition révisée des principes directeurs d'examen à sa quarante-deuxième session prévue à Hiroshima (Japon) du 14 au 18 novembre 2011 (voir le document TC/47/26 intitulé "Compte rendu des conclusions").

EXAMEN PAR LE COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE EN 2011

28. À sa soixante-deuxième session, tenue à Genève les 18 et 19 octobre 2010, le CAJ a noté que le TC, à sa quarante-sixième session tenue à Genève du 22 au 24 mars 2010, était convenu que les principes directeurs d'examen pour le papayer seraient adoptés compte tenu du fait qu'ils s'appliquaient à des variétés multipliées par voie végétative. Le CAJ a également noté que le TC était convenu que les TWP seraient invités à examiner les moyens de traiter l'examen DHS des variétés reproduites par voie sexuée du papayer sur la base d'un document qui serait préparé par M. Barrientos-Priego et le Bureau de l'Union en vue de réviser les principes directeurs d'examen pour le papayer de manière à intégrer les variétés reproduites par voie sexuée dans les meilleurs délais possibles. Le CAJ a en outre noté que le TC était également convenu que le CAJ serait invité à examiner cette question (voir le paragraphe 99 du document TC/46/15 intitulé "Compte rendu des conclusions"). Le CAJ a décidé d'examiner cette question à sa soixante-quatrième session, prévue à Genève en octobre 2011 (voir le paragraphe 25 du document CAJ/62/8 intitulé "Compte rendu des conclusions").

29. À sa soixante-quatrième session, tenue à Genève le 17 octobre 2011, le CAJ a pris note de la conclusion adoptée par le TC à sa quarante-septième session, tenue à Genève du 4 au 6 avril 2011, concernant l'examen DHS des variétés reproduites par voie sexuée du papayer, telle qu'indiquée au paragraphe 30 du document CAJ/64/10. Le CAJ est convenu qu'il devait procéder à un examen plus approfondi de la question à sa soixante-cinquième session, sur la base des conclusions adoptées par le TC à sa quarante-huitième session, en mars 2012.

EXAMEN PAR LE GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE SUR LES PLANTES FRUITIÈRES

30. À sa quarante-deuxième session tenue à Hiroshima (Japon) du 14 au 18 novembre 2011, le TWF a examiné le document TG/264/2(proj.1), projet de principes directeurs d'examen du papayer, et est convenu que le projet de principes directeurs serait envoyé au TC pour adoption à sa quarante-huitième session, qui

aura lieu à Genève du 26 au 28 mars 2012, sur la base du document TG/264/2(proj.1) et des observations du TWF.

31. Les révisions apportées au projet de principes directeurs d'examen du papayer (document TG/264/1), adoptées par le TWF à sa quarante-deuxième session, figurent à l'annexe V.

EXAMEN DU COMITÉ DE RÉDACTION ÉLARGI

32. À sa session tenue à Genève les 11 et 12 janvier 2012, le TC-EDC a examiné les documents TG/264/2(proj.2) et TC-EDC/Jan12/7 "DUS Examination of Seed-Propagated Varieties of Papaya" et pris note de l'état d'avancement de l'élaboration du projet de principes directeurs d'examen. Il a noté qu'il sera difficile d'évaluer la proportion de plantes mâles, de plantes hermaphrodites et de plantes femelles (Car. 17-19) sur la base des tailles d'échantillons proposées : 5 plantes et 20 plantes. Par conséquent, le TC-EDC a recommandé que le projet de principes directeurs d'examen du papayer soit renvoyé au TWF en vue d'un examen approfondi à cet égard.

33. Le CAJ est invité à examiner la proposition présentée à l'annexe V du présent document et aux paragraphes 30 à 32 du présent document concernant l'examen DHS de variétés de papayer reproduites par voie sexuée, compte tenu des conclusions du TC à sa quarante-huitième session, qui seront présentées au CAJ à sa soixante-cinquième session.

[Les annexes suivent]

ANNEXE I

Extrait des

PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN DU CHANVRE (DOCUMENT TG/CAN_SAT(PROJ.3))

7. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

	English	français	deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
11. MG (*) (+)	Time of male flowering	Époque de floraison mâle	Zeitpunkt der männlichen Blüte	Época de floración masculina		
QN	very early	très précoce	sehr früh	muy temprana	Finola	1
	early	précoce	früh	temprana	Santhica 27	3
	medium	moyenne	mittel	media	Dioica 88	5
	late	tardive	spät	tardía	Futura 75	7
	very late	très tardive	sehr spät	muy tardía	Kompolti	9
12. 2102 2304 VG	Inflorescence: anthocyanin coloration of male flowers	Inflorescence : pigmentation anthocyanique des fleurs mâles	Blütenstand: Anthocyanfärbung der männlichen Blüten	Inflorescencia: pigmentación antocianica de las flores masculinas		
QN	absent or very weak	nulle ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	Kompolti	1
	weak	faible	gering	débil	Beniko	3
	medium	moyenne	mittel	media	Usó 31	5
	strong	forte	stark	fuerte	Ermes	7
	very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte	Finola	9
13. MG (*) (+)	Inflorescence: THC content	Inflorescence : teneur en THC	Blütenstand: THC-Gehalt	Inflorescencia: contenido en THC		
QN	absent or very low	nulle ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy bajo	Santhica 23	1
	medium	moyenne	mittel	medio	Usó 31	3
	very high	très élevée	sehr hoch	muy alto	Medisins	5
14. 2102 2202 2302 2304 MS/ VG (*) (+)	Plant: proportion of hermaphrodite plants	Plante : proportion de plantes hermaphrodites	Planze: Anteil zwitteriger Pflanzen	Planta: proporción de plantas hermafroditas		
QN	low	faible	gering	baja		1
	medium	moyenne	mittel	media		3
	high	élevée	hoch	alta		5

	English	français	deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
15.	2102	Plant: proportion of female plants	Plante : proportion de plantes femelles	Planze: Anteil weiblicher Pflanzen	Planta: proporción de plantas femeninas	
(*)	2202					
(+)	2302					
	2304					
	MS/					
	VG					
QN	low	faible	gering	baja		1
	medium	moyenne	mittel	media		3
	high	élevée	hoch	alta		5
16.	2102	Plant: proportion of male plants	Plante : proportion de plantes mâles	Planze: Anteil männlicher Pflanzen	Planta: proporción de plantas masculinas	
(*)	2202					
(+)	2302					
	2304					
	MS/					
	VG					
QN	low	faible	gering	baja		1
	medium	moyenne	mittel	media		3
	high	élevée	hoch	alta		5
17.	2202	Plant: natural height	Plante : hauteur naturelle	Pflanze: natürliche Höhe	Planta: altura natural	
(*)	2302					
(+)	VG/					
	MG					
QN	short	basse	niedrig	baja	Finola	3
	medium	moyenne	mittel	media	Usó 31	5
	long	haute	hoch	alta	Ferimon	7
18.	2202	Main stem: color	Tige principale : couleur	Haupttrieb: Farbe	Tallo principal: color	
(*)	2302					
	VG					
PQ	(c) yellow	jaune	gelb	amarillo	Chamaeleon	1
	medium green	vert moyen	mittelgrün	verde medio	Epsilon 68	2
	dark green	vert foncé	dunkelgrün	verde oscuro	Kompolti	3
	purple	pourpre	purpurn	púrpura	Fibranova	4
19.	2202	Main stem: length of internode	Tige principale : longueur de l'entre-nœud	Haupttrieb: Internodienlänge	Tallo: longitud del entrenudo	
	2302					
	MS					
QN	(c) short	court	kurz	corto	Ferimon	3
	medium	moyen	mittel	medio	Usó 31	5
	long	long	lang	largo	KC Dora	7

	English	français	deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota	
20.	2202	Main stem: thickness	Tige principale : épaisseur	Haupttrieb: Dicke	Tallo principal: grosor		
	2302						
	MS/						
	VG						
QN	(c)	thin	mince	dünn	delgado	Finola	1
		medium	moyenne	mittel	medio	Epsilon 68	2
		thick	épaisse	dick	grueso	Kompolti	3
21.	2202	Main stem: depth of grooves	Tige principale : profondeur des cannelures	Haupttrieb: Tiefe der Furchen	Tallo principal: profundidad de los surcos		
	2302						
	VG						
QN	(c)	shallow	peu profondes	flach	poco profundos	Finola	1
		medium	moyennes	mittel	medios	Ferimon	2
		deep	profondes	tief	profundos	Dioica 88	3
22.	2204	Main stem: pith in cross-section	Tige principale : moelle en section transversale	Haupttrieb: Füllung im Querschnitt	Tallo principal: médula en sección transversal		
	2306						
	VG						
(+)							
QN	(c)	absent or thin	absente ou fine	fehlend oder dünn	ausente o delgada	Ermes	1
		medium	moyenne	mittel	media	Santhica 27	2
		thick	épaisse	dick	gruesa	Chamaeleon	3

8. Explications du tableau des caractères

8.1 *Explications portant sur plusieurs caractères*

Les caractères auxquels l'un des codes suivants a été attribué dans la deuxième colonne du tableau des caractères doivent être examinés de la manière indiquée ci-après :

[...]

(c) les observations doivent être effectuées sur l'entre-nœud en dessous des dernières feuilles opposées des plantes femelles ou hermaphrodites uniquement.

8.2 *Explications portant sur certains caractères*

Ad. 11 : Époque de floraison mâle

Variétés monoïques : 50% de toutes les plantes ont leur première fleur mâle éclore.

Autres variétés : 50% de toutes les plantes mâles ont leur première fleur mâle éclore.

Les premières fleurs mâles apparaissent essentiellement sur les aisselles des feuilles de la tige principale. Les fleurs mâles apparaissent généralement environ deux semaines avant que les styles des fleurs femelles ne soient visibles.

Ad. 13 : Inflorescence : teneur en THC

Le procédé de détermination de la teneur en THC est basé sur une détermination quantitative de Δ^9 -tetrahydrocannabinol par chromatographie en phase gazeuse après extraction à l'aide d'un solvant approprié.

Échantillonnage

L'échantillon (mélange de 20 plantes) doit être prélevé sur les 30 cm supérieurs de la tige principale qui contient l'inflorescence femelle. L'échantillonnage doit être effectué durant la période commençant 20 jours après le début de la floraison femelle jusqu'à la fin de la floraison. L'échantillon doit être séché dès que possible (dans les 48 heures) à une température inférieure à 60° C. Les échantillons doivent être séchés à un poids constant et à un taux d'humidité compris entre 8 et 13%. Une fois séchés, les échantillons peuvent être stockés (sans être pressurés) à une température inférieure à 25° C dans un endroit obscur.

[...]

Ad. 14, 15 et 16 : Plante : proportion de plantes hermaphrodites, de plantes femelles et de plantes mâles

Cannabis sativa L. est dioïque par nature et contient environ des proportions égales de plantes mâles et femelles. Bien que les plantes hermaphrodites (fleurs mâles et femelles sur une plante) apparaissent naturellement de manière occasionnelle, elles sont généralement créées expressément par sélection végétale (Bócsa, 1998). Il existe plusieurs formes intersexuées et l'expression du sexe peut être modifiée par des facteurs environnementaux.

Plantes hermaphrodites : plantes avec des fleurs mâles et plantes avec des fleurs femelles

Plantes femelles : plantes avec des fleurs femelles uniquement

Plantes mâles : plantes avec des fleurs mâles uniquement

Proportion	Note	Plages (pourcentage)
faible	1	<= 5 %
faible à moyenne	2	6-35 %
moyenne	3	36-65 %
moyenne à élevée	4	66-95 %
élevée	5	>= 96 %

La proportion doit être basée sur au moins 200 plantes pour les variétés reproduites par voie sexuée et au moins 40 plantes pour les variétés multipliées par voie végétative (les chiffres sont arrondis aux chiffres entiers).

Ad. 17 : Plante : hauteur naturelle

La hauteur naturelle doit être observée sur les plantes femelles ou hermaphrodites, y compris l'inflorescence.

[L'annexe II suit]

PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN DE LA CAROTTE (DOCUMENT TG/49/8)

7. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

	English	français	Deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
31.	VS	Plants: proportion of male sterile plants	Plantes : proportion de plantes mâles stériles	Pflanzen: Anteil männlich steriler Pflanzen	Plantas: proporción de plantas androestériles	
QN	(c)	absent or very low	nulle ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy baja	Nantaise améliorée 2, Touchon
		intermediate	intermédiaire	mittel	intermedio	
		high	forte	hoch	alta	Nanco, Tino
32.	VS	Plant: type of male sterility	Plante : type de stérilité mâle	Pflanze: Typ der männlichen Sterilität	Planta: tipo de androestérilidad	
QL	(c)	brown anther	anthères brunes	braune Antheren	antera marrón	Nanco
		petaloid anther	anthères pétaloïdes	petaloide Antheren	antera petaloide	Tino

8. Explications du tableau des caractères8.2 *Explications portant sur certains caractères*

Ad. 31: Plantes: proportion de plantes mâles stériles

Ad. 32: Plante: type de stérilité mâle

Type de stérilité mâle :

Type anthères brunes : anthères brunes rudimentaires;

Type anthères pétaloïdes : anthères transformées en pétales avec différentes formes (p. ex. en forme de bractée, en forme de cuillère)

[L'annexe III suit]

ANNEXE III

Extrait des

PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN DE L'ÉPINARD (DOCUMENT TG/55/7)

7. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

	English	français	Deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
12.	VS	Proportion of monoecious plants	Proportion de plantes monoïques	Anteil monözischer Pflanzen	Proporción de plantas monoicas	
(*)						
(+)						
QN	absent or very low	absente ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy baja	Medania	1
	low	faible	gering	baja	Matador	3
	medium	moyenne	mittel	media	Figo	5
	high	grande	hoch	alta	Giraffe, Lazio	7
	very high	très grande	sehr hoch	muy alta	Monnopa	9
13.	VS	Proportion of female plants	Proportion de plantes femelles	Anteil weiblicher Pflanzen	Proporción de plantas femeninas	
(*)						
(+)						
QN	absent or very low	absente ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy baja	Monnopa	1
	low	faible	gering	baja	Giraffe	3
	medium	moyenne	mittel	media	Figo, Medania	5
	high	grande	hoch	alta	Parrot	7
	very high	très grande	sehr hoch	muy alta		9
14.	VS	Proportion of male plants	Proportion de plantes mâles	Anteil männlicher Pflanzen	Proporción de plantas masculinas	
(*)						
(+)						
QN	absent or very low	absente ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy baja	Monnopa, Parrot	1
	low	faible	gering	baja		3
	medium	moyenne	mittel	media	Medania	5
	high	grande	hoch	alta		7
	very high	très grande	sehr hoch	muy alta		9

8. Explications du tableau des caractères

8.2 *Explications portant sur certains caractères*

Ad 12 : Proportion de plantes monoïques

Ad 13 : Proportion de plantes femelles

Ad 14 : Proportion de plantes mâles

Les observations sur la proportion de plantes monoïques, femelles ou mâles doivent être effectuées au début de la formation des graines. Les trois groupes sont définis comme suit :

plantes monoïques : plantes qui ont des fleurs mâles et des fleurs femelles avec des graines clairement visibles);

plantes femelles : plantes qui ont uniquement des plantes femelles avec des graines clairement visibles);

plantes mâles : plantes qui ont uniquement des fleurs mâles.

	<u>Note</u>	<u>Pourcentage approximatif</u>
nulle ou très faible	1	< 10%
	2	20%
faible	3	30%
	4	40%
moyenne	5	50%
	6	60%
grande	7	70%
	8	80%
très grande	9	> 90%

[L'annexe IV suit]

PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN DE L'ASPERGE (DOCUMENT TG/130/4)

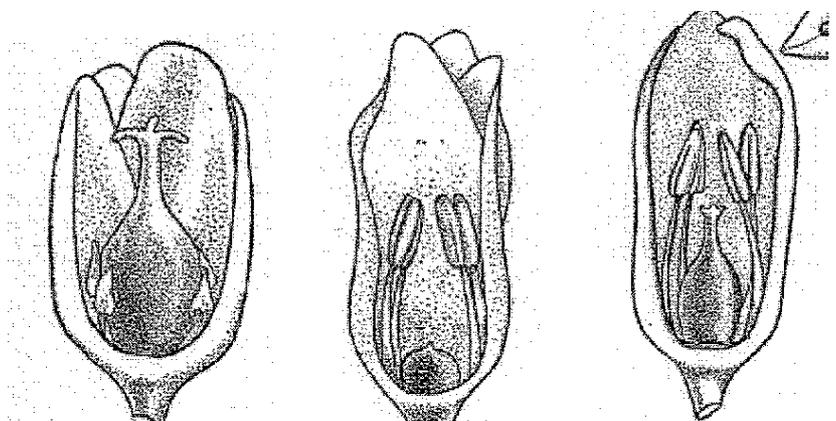
7. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

	English	français	Deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
16. VG (+) (*)	Type of flowering	Type de floraison	Blühtyp	Tipo de floración		
QL	plants with male flowers and plants with female flowers	plantes avec des fleurs mâles et plantes avec des fleurs femelles	Pflanzen mit männlichen Blüten und Pflanzen mit weiblichen Blüten	plantas con flores masculinas y plantas con flores femeninas	Andreas	1
	plants with male and female flowers	plantes avec des fleurs mâles et des fleurs femelles	Pflanzen mit männlichen und weiblichen Blüten	plantas con flores masculinas y femeninas	Argenteuil, Desto	2
	plants with androhermaphrodite flowers and plants with male flowers with style rudiments	plantes avec des fleurs androhermaphrodites et plantes avec des fleurs mâles avec rudiments de style	Pflanzen mit männlich-zwittrigen Blüten und Pflanzen mit männlichen Blüten mit Griffelrudimenten	plantas con flores hermafroditas masculinas y plantas con flores masculinas con estilo	Backlim, Gijnlim	3

8. Explications du tableau des caractères

8.2 *Explications portant sur certains caractères*

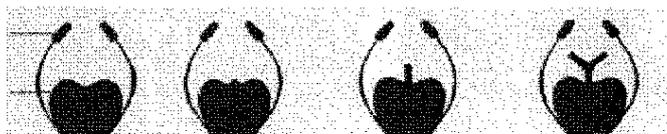
Ad 16 : Type de floraison



femelle

mâle

androhermaphrodite



Types de floraison mâle : les fleurs présentent toujours des anthères pleinement développées; le style peut varier entre absent et pleinement développé, mais les stigmates sont toujours rudimentaires ou absents. Même si deux des trois stigmates sont présents, la fleur est considérée comme étant mâle. La fleur mâle ne produit pas de semences.

La fleur androhermaphrodite présente toujours trois stigmates et anthères qui produisent du pollen. Si la fleur est autogame, elle peut produire une baie avec quelques semences.

[L'annexe V suit]

RÉVISIONS APPORTÉES AU PROJET DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN DU PAPAYER
(DOCUMENT TG/264/1)

"1. Objet de ces principes directeurs d'examen

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent ~~aux à toutes les~~ variétés de *Carica papaya* L. ~~multipliées par voie végétative.~~

"2. Matériel requis

[...]

"2.2 Le matériel doit être fourni sous forme de semences ou de plantes ~~hermaphrodites~~.

"2.3 La quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur est de :

~~6 plantes hermaphrodites~~ 200 semences dans le cas des variétés reproduites par voie sexuée,
ou 5 plantes dans le cas des variétés multipliées par voie végétative.

"2.4 Le matériel végétal doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tout parasite ou toute maladie importants.

"2.5 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

"3. Méthode d'examen

"3.1 *Nombre de cycles de végétation*

"3.1.1 En règle générale, la durée minimale des essais doit être de deux cycles de végétation indépendants.

"3.1.2 Le cycle de végétation est constitué par ~~la durée d'une seule saison de végétation, qui commence avec la croissance végétative et se poursuit par la floraison et la récolte des fruits. la période qui va du début de la croissance végétative active ou de la floraison, se poursuit tout au long de la croissance végétative active ou de la floraison et du développement des fruits et s'achève à la récolte des fruits.~~

[...]

"3.3 *Conditions relatives à la conduite de l'examen*

"3.3.1 Les essais doivent être conduits dans des conditions assurant une croissance satisfaisante pour l'expression des caractères pertinents de la variété et pour la conduite de l'examen. En particulier, il est essentiel que les arbres produisent une récolte satisfaisante de fruits à chacun des deux cycles de végétation.

~~"3.3.2 Il est notamment essentiel que les arbres produisent une récolte satisfaisante de fruits à chacun des deux cycles de fructification.~~

"3.4 *Protocole d'essai*

"3.4.1 Chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur 6 20 plantes au moins dans le cas de variétés reproduites par voie sexuée ou 5 plantes au moins dans le cas de variétés multipliées par voie végétative.

"3.4.2 Les essais doivent être conçus de telle sorte que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation.

~~"3.5 *Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner*~~

~~"Sauf indication contraire, toutes les observations doivent être effectuées sur 6 plantes ou parties de plantes.~~

[...]

“4. Examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

“4.1 *Distinction*

“4.1.1 *Recommandations générales*

“Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après.

“Des indications supplémentaires figurent dans les documents TGP/9 'Examen de la distinction' et TGP/8 'Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la Distinction, de l'Homogénéité et de la Stabilité'.

[...]

“4.1.4 Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner

“Sauf indication contraire, aux fins de la distinction, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 20 plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces 20 plantes dans le cas des variétés multipliées par voie végétative et sur 5 plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces 5 plantes dans le cas des variétés reproduites par voie sexuée, sans tenir compte d'éventuelles plantes hors-type dans les deux types de variétés.

“4.1.5 Méthode d'observation

[...]

“4.2 *Homogénéité*

[...]

“4.2.2 Variétés multipliées par voie végétative : Pour l'évaluation de l'homogénéité de variétés multipliées par voie végétative, il faut appliquer une norme de population de 1% et une probabilité d'acceptation de 95%. Dans le cas d'un échantillon de 6 5 plantes, une plante hors type est tolérée aucune plante hors-type n'est tolérée.

“4.2.3 Variétés reproduites par voie sexuée : l'homogénéité des variétés reproduites par voie sexuée doit être déterminée conformément aux recommandations relatives aux variétés allogames qui figurent dans l'introduction générale.

“4.2.4 Variétés hybrides : l'homogénéité des variétés hybrides doit être déterminée en fonction de la catégorie d'hybride et conformément aux recommandations sur les variétés hybrides figurant dans l'introduction générale.

“4.3 *Stabilité*

“4.3.1 Dans la pratique, il n'est pas d'usage d'effectuer des essais de stabilité dont les résultats apportent la même certitude que l'examen de la distinction ou de l'homogénéité. L'expérience montre cependant que, dans le cas de nombreux types de variétés, lorsqu'une variété s'est révélée homogène, elle peut aussi être considérée comme stable.

“4.3.2 Lorsqu'il y a lieu, ou en cas de doute, la stabilité peut être examinée soit en examinant une génération supplémentaire, soit évaluée plus précisément en examinant un nouveau lot de semences ou un nouveau matériel végétal, afin de vérifier qu'il présente les mêmes caractères que le matériel fourni précédemment initialement.

[...]

“6.2 *Niveaux d'expression et notes correspondantes*

“6.2.1 Des niveaux d'expression sont indiqués pour chaque caractère afin de définir le caractère et d'harmoniser les descriptions. Pour faciliter la consignation des données ainsi que l'établissement et l'échange des descriptions, à chaque niveau d'expression est attribuée une note exprimée par un chiffre.

“6.2.2 Dans le cas de caractères qualitatifs et pseudo-qualitatifs (voir le chapitre 6.3), tous les niveaux d’expression pertinents sont présentés dans le caractère. Toutefois, dans le cas de caractères quantitatifs ayant cinq niveaux ou davantage, une échelle abrégée peut être utilisée afin de réduire la taille du tableau des caractères. Par exemple, dans le cas d’un caractère quantitatif comprenant neuf niveaux d’expression, la présentation des niveaux d’expression dans les principes directeurs d’examen peut être abrégée de la manière suivante :

[...]“

Extrait des

PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN DU PAPAYER (DOCUMENT TG/264/2 (PROJ.2))

7. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

	English	français	deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
2. VG/ MS (+)	Plant: height of attachment of first inflorescence <u>or</u> flower	Plante: hauteur de l'attache de la première inflorescence <u>ou fleur</u>	Pflanze: Höhe der Ansatzstelle des ersten Blütenstandes <u>oder der</u> ersten Blüte	Planta: altura de la inserción de la primera inflorescencia		
QN (a)	low	basse	niedrig	baja	Ishigaki Sango	3
	medium	moyenne	mittel	media	Sunrise, Tainung N° 1	5
	high	haute	hoch	alta	Cera	7
11. VG (+)	<u>Leaf: presence of flag leaflet</u>	<u>Limbe : présence d'une dernière foliole</u>	<u>Blatt: Vorhandensein eines Fahnenfiederblattes</u>	<u>Hoja: presencia de folíolos</u>		
QL	absent	absente	fehlend	ausentes	Cera, Maradol, Sunrise	1
	present	présente	vorhanden	presentes	Callina	9
12. VG/ MG (*)	<u>Time of flowering</u>	<u>Époque de floraison</u>	<u>Blütezeit</u>	<u>Época de floración</u>		
QN	early	précoce	früh	temparana	Arum, Carisya, Sinta	3
	medium	moyenne	mittel	media	Callina, Sunrise	5
	late	tardive	spät	tardía	Cavite Special, Wulung	7
17. VG/ MG (+)	<u>Proportion of male plants</u>	<u>Proportion de plantes mâles</u>	<u>Anteil männlicher Pflanzen</u>	<u>Proporción de plantas masculinas</u>		
QN	absent or very low	nulle ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy baja		1
	low	faible	gering	baja		3
	medium	moyenne	mittel	media		5
	high	élevée	hoch	alta		7
	very high	très élevée	sehr hoch	muy alta		9

	English	français	deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielsorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
18.	VG/ MG	<u>Proportion of hermaphrodite plants</u>	<u>Proportion de plantes hermaphrodites</u>	<u>Anteil zwittriger Pflanzen</u>	<u>Proporción de plantas hermafroditas</u>	
(+)						
QN	absent or very low	nulle ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy baja		1
	low	faible	gering	baja		3
	medium	moyenne	mittel	media		5
	high	élevée	hoch	alta		7
	very high	très élevée	sehr hoch	muy alta		9
19.	VG/ MG	<u>Proportion of female plants</u>	<u>Proportion de plantes femelles</u>	<u>Anteil weiblicher Pflanzen</u>	<u>Proporción de plantas femeninas</u>	
(+)						
QN	absent or very low	nulle ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy baja		1
	low	faible	gering	baja		3
	medium	moyenne	mittel	media		5
	high	élevée	hoch	alta		7
	very high	très élevée	sehr hoch	muy alta		9
22.	VG/ MS	Flower: length of corolla	Fleur : longueur de la corolle	Blüte: Länge der Krone	Flor: longitud de la corola	
(+)						
QN	(d)	short	courte	kurz	corta	3
		medium	moyenne	mittel	media	Sunrise, 5
		long	longue	lang	larga	Tainung N° 1 7
23.	VG	Flower: color of corolla	Fleur : couleur de la corolle	Blüte: Farbe der Krone	Flor: color de la corola	
(+)						
PQ	(d)	white	blanche	weiß	blanca	1
		cream	crème	cremefarben	crema	Sunrise, Tainung N 1 2
		yellow	jaune	gelb	amarilla	3
		green	verte	grün	verde	4
		purple	pourpre	purpurn	púrpura	5

	English	français	deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielsorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota	
28.	VG	Fruit: shape	Fruit : forme	Frucht: Form	Fruto: forma		
(*)							
(+)							
PQ	(e)	ovate	ovale	eiförmig	oval	1	
		elliptic	elliptique	elliptisch	elíptico	Ishigaki Sango	2
		obovate	obovale	verkehrt eiförmig	oboval	Du Roi Solo, Red Lady	3
		pyriform	pyriforme	birnenförmig	piriforme	Kapoho, Rainbow	4
		oblong	oblong	rechteckig	oblongo	Amarela	5
		<u>obovate waisted</u>	<u>obovale étranglée</u>	<u>verkehrt eiförmig tailliert</u>	<u>oboval entallado</u>	<u>BT-1</u>	<u>6</u>
33.	VG	<u>Fruit: surface</u>	<u>Fruit : surface</u>	<u>Frucht: Oberfläche</u>	<u>Fruto: superficie</u>		
QN		smooth	lisse	glatt	lisa	Callina, Paris	1
		medium	moyenne	mittel	media	Carisya	2
		rough	rugueuse	rauh	rugosa	Sukma	3
37.	VG/ MS	<u>Fruit: sweetness of flesh</u>	<u>Fruit : goût sucré de la chair</u>	<u>Frucht: Süße des Fleisches</u>	<u>Fruto: dulzura de la pulpa</u>		
(+)							
QN	(f)	low	faible	niedrig	baja	Cera, Sari Gading	3
		medium	moyen	mittel	media	Maradol, Tainung N° 1	5
		high	fort	hoch	alta	Ishigaki Sango, Sunrise	7
41.	VG	Fruit shape of central cavity	Fruit : forme de la cavité centrale	Frucht: Form der zentralen Höhlung	Fruto: forma de la cavidad central		
(*)							
(+)							
PQ	(f)	circular	circulaire	rund	circular		1
		angular	angulaire	winklig	angular	Tainung N 1	2
		star-shaped	en forme d'étoile	sternförmig		Du Roi Solo, Ishigaki Sango, Sunrise	3
		<u>stellate</u>	<u>étoilée</u>	<u>sternförmig</u>	<u>estrellada</u>	<u>BT-2</u>	<u>4</u>
		irregular	irrégulière	unregelmäßig	irregular	Simangko	<u>4 5</u>

Remarque générale : dans le document TG/264/2(proj.2) les indications relatives à la méthode d'observation pour tous les caractères ont été ajoutées et quelques variétés indiquées à titre d'exemple ont été ajoutées ou changées.

8. Explications du tableau des caractères

8.1 *Explications portant sur plusieurs caractères*

Les caractères auxquels l'un des codes suivants a été attribué dans la deuxième colonne du tableau des caractères doivent être examinés de la manière indiquée ci-après :

- (a) Plante et tige : les observations relatives à la plante et à la tige doivent être effectuées quand le premier fruit a atteint le stade de maturité de récolte à l'apparition de la première inflorescence ou de la première fleur.
- (b) Limbe et pétiole : les observations relatives au limbe et au pétiole doivent être effectuées sur des feuilles adultes qui doivent être prélevées sur le tiers médian de la croissance de l'année lorsque le fruit a atteint sa pleine maturité à l'apparition de la première inflorescence ou de la première fleur.
- (c) Inflorescence : les observations sur l'inflorescence doivent être effectuées après l'apparition de la quatrième inflorescence lorsqu'elle a atteint sa longueur maximale. Les fleurs isolées doivent en être exclues. Les observations doivent être effectuées uniquement sur les plantes hermaphrodites ou femelles, selon le type de variété à l'essai.
- (d) Fleur : les observations sur la fleur doivent être effectuées durant la première ouverture de la fleur, au début de la déhiscence de l'anthere, dans les fleurs variétés hermaphrodites et, dans le cas des variétés femelles, à midi.
- (e) Pédoncule, fruit et graines : les observations sur le pédoncule, le fruit et les graines doivent être effectuées sur 5 fruits typiques, prélevés de la partie médiane de la zone portant des fruits, à la maturité de la récolte. Les caractères des graines complètement développées ne doivent être observées que sur des graines complètement développées. Les observations doivent être effectuées uniquement sur le type de variété à l'essai : plantes hermaphrodites ou femelles.
- (f) Maturité : les observations sur le fruit doivent être effectuées lorsque le changement de couleur est complet.

8.2 *Explications pour les caractères individuels*

Ad. 1 : Jeune plante : couleur de la tige

Dans le cas de variétés reproduites par voie sexuée, la couleur de la tige doit être observée lorsque le premier nœud apparaît. Dans le cas de variétés multipliées par voie végétative, la couleur de la tige doit être observée lorsque le premier nœud est formé d'une croissance.

Ad. 11 : Feuille : présence d'une dernière foliole



1
absente



9
présente

Ad 17 : Proportion de plantes mâles

Ad 18 : Proportion de plantes hermaphrodites

Ad 19 : Proportion de plantes femelles

Les observations relatives à la proportion de plantes mâles, hermaphrodites ou femelles doivent être effectuées lorsque la plante est à plein épanouissement, uniquement sur des variétés à reproduction par voie sexuée.

Plantes mâles, hermaphrodites, femelles	Note	Pourcentage approximatif
nulle ou très faible	1	< 10%
	2	11 à 20%
faible	3	21 à 30%
	4	31 à 40%
moyenne	5	41 à 50%
	6	51 à 60%
grande	7	61 à 70%
	8	71 à 80%
très grande	9	> 90%

Ad. 22 : Fleur : longueur de la corolle

Ce caractère ne s'applique qu'aux variétés hermaphrodites et femelles.

Ad. 23 : Fleur : couleur de la corolle

Ce caractère s'applique à tous les types de plantes, indépendamment de leur sexe.

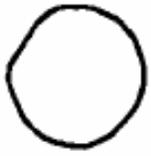
Ad. 28 : Fruit : forme

		< partie la plus large >		
		(en dessous du milieu)	au milieu	(au-dessus du milieu)
< présentation latérale >	faces parallèles plates		 5 oblongue	
	arrondie	 1 ovale	 2 elliptique	 3 obovale
	arrondie avec col			 4 pyriforme
	arrondie avec étranglement central			 6 obovale étranglée

Ad. 37 : Fruit : goût sucré de la chair

A établir On mesure à l'aide d'un réfractomètre la teneur en goûtant le fruit matières solubles.

Ad. 41 : Fruit : forme de la cavité centrale



1
circulaire



2
angulaire



3
en forme d'étoile



4
irrégulière



5
étoilée

[Fin de l'annexe V et du document]